



La qualité du paysage : une plus-value importante pour les communes.

La protection de la nature dans les communes – entre désintérêt et motivation visionnaire

Selon une enquête réalisée par Bird Life Suisse en 2014, près de la moitié des communes suisses dépensent moins de 10 000 francs par année pour des mesures écologiques. La protection de la nature dans les communes est-elle donc principalement théorique et produit-elle peu d'effets ?

Dans les faits, les engagements communaux en matière de protection de la nature sont très variables – c'est aussi ce que nous avons constaté au cours de nos 30 ans d'expérience dans ce domaine. Il existe des communes dans lesquelles le manque de ressources financières ou d'initiatives fait que rien ne se passe, mais il y en a également où l'on favorise la nature avec enthousiasme et bonne volonté. Toutefois, nous savons aussi que les communes entreprennent leurs travaux de protection de la nature de différentes manières et en utilisant diverses stratégies pour revaloriser la nature et le paysage, pour y sensibiliser leurs habitants et pour pouvoir financer des projets prometteurs.

L'approche conceptuelle à long terme

Ce sont avant tout les plus grandes communes qui s'appuient volontiers sur une planification à long terme, déterminant dans quelle direction la nature et le paysage doivent se développer. La commune de MuttENZ, par exemple, a élaboré sa conception

d'évolution du paysage (CEP) en 2005, avec la participation de tous les acteurs concernés. Cette conception comporte environ quarante objectifs, les mesures correspondantes, ainsi que des estimations des coûts. Ces objectifs concrets ont permis de faire bouger les choses dans la commune. La gestion forestière, par exemple, a été adaptée suite à la création d'une réserve forestière d'environ 200 hectares dans une forêt de chênes dans le Hardwald, en collaboration avec le canton de BL. Autour de l'étang de Rothallen, des solutions ont pu être trouvées pour gérer les activités de détente et sportives (VTT). Des conventions d'exploitation ont été conclues pour les dernières prairies fleuries de MuttENZ, situées en bordure de vignoble. Récemment, par un projet commun avec la commune de Pratteln, un petit ruisseau a été remis à ciel ouvert, ce qui a permis le développement de nouvelles prairies humides et de surfaces de roseaux. Cette CEP a rempli sa mission d'orientation pratique, d'instrument de mise en œuvre et de contrôle pour l'administration, et de point de départ pour des projets qui



Le Rougequeue à front blanc apprécie les vergers, ceci également à proximité des zones d'habitations.



Réaménagement d'un talus de route et réalisation d'un ouvrage technique de gestion des eaux pluviales et d'une lisière de forêt à Aesch (BL) comme mesures de compensation écologique.



Projets de H&W dans les communes (sélection) :

- Jouxten-Mézery : pour des actions en faveur d'espaces verts plus riches en biodiversité (depuis 2013)
- Renaturation Brunnenbachtal Nuglar-St. Pantaleon (depuis 2013)
- Conseils de protection de la nature Rheinfelden (depuis 2004)
- Concept d'évolution du paysage Muttentz (2004–06)
- Concept d'évolution du paysage Pratteln (2004–06)
- Mesures de compensation écologique dans la région de Widen, Aesch (depuis 2007)
- Concept de protection de la nature Riehen (1997/98 et 2015)

n'auraient pas vu le jour sans elle. Aujourd'hui, la commune de Muttentz veille à ce que ses habitants puissent continuer à avoir accès à la nature devant leur porte.

Des projets captivants

Des concepts importants de protection de la nature ne peuvent à eux seuls garantir la réalisation de mesures. Il existe toutefois d'autres moyens pour faire avancer les projets de protection de la nature dans les communes. Parfois, une commission visionnaire, une association locale ou même une seule personne suffisent pour sensibiliser et enthousiasmer les habitants à des projets porteurs, puis à les faire démarrer. La petite commune de Nuglar-St. Pantaleon a reconnu le potentiel écologique de sa vallée du Brunnenbach. Dernièrement, des négligences au niveau de l'exploitation avaient clairement diminué la qualité de ses habitats. En 2014, sur l'initiative du président de la commune et de la commission de protection de la nature, un large projet de revalorisation a pu être développé, les propriétaires fonciers ont été concertés et le financement a pu en être assuré. Dans un délai de dix ans, il est prévu d'éclaircir environ 20 hectares de forêts, d'agrandir les zones alluviales, de construire 10 étangs, d'aménager plusieurs hectares de prairies humides et de mégaphorbiaies et de revaloriser un kilomètre et demi de lisières de forêts. Ces mesures sont mises en œuvre depuis une année et, progressivement, c'est toute une vallée qui gagne en attractivité et en diversité, aussi bien pour la nature que pour les habitants de la commune. Dans un même temps, les problèmes liés à des risques d'inondations et à des constructions illégales peuvent être résolus. L'expérience de la vallée du Brunnenbach confirme également que des financements par des privés et par des fondations peuvent être obtenus pour des projets particulièrement convaincants.

Définir les obligations des tiers en faveur de la nature

Les communes peuvent être soutenues dans l'élaboration de leurs mesures liées à la protection de la nature par l'obligation légale pour les maîtres d'ouvrages d'assurer des compensa-

tions appropriées lors d'interventions dans des milieux naturels dignes de protection. Dans la commune d'Aesch, un ouvrage technique de gestion des eaux pluviales et sa première conduite de 250 mètres de longueur ont dû être aménagés dans un talus déclaré comme zone verte. En utilisant du substrat de gravier autour du bassin et sur le talus même, puis en végétalisant ceux-ci avec du foin provenant d'une prairie sèche avoisinante, un ensemble principalement boisé a pu être enrichi par une bande de verdure ouverte comprenant des plantes à fleurs rares. Des tas de pierres et des tas de bois offrent abris et emplacements ensoleillés aux lézards. Ces mesures n'ont d'ailleurs pas coûté plus au maître d'ouvrage par rapport à d'autres variantes d'aménagement. Pour la nature, toutefois, elles représentent une amélioration manifeste.

Fixer des normes au moyen de directives contraignantes

La commune de Rheinfelden va encore plus loin. En effet, elle intègre les mesures de protection de la nature dans le règlement de construction et d'affectation. Des corridors écologiques et une revalorisation naturelle des espaces extérieurs urbains y constituent un principe de planification selon l'article 1. Ainsi, quasiment chaque plan d'aménagement contient des directives contraignantes en ce qui concerne les espaces libres et la mise en réseau. Les intérêts liés à la protection de la nature sont même pris en compte dans l'aménagement des espaces extérieurs dans les zones d'habitation. Et dans les zones résidentielles à densité d'utilisation élevée, à partir d'un terrain de plus de 1000 m², au moins 10% de la surface de la parcelle doivent être aménagés et entretenus de manière naturelle, et constitués d'essences indigènes de station.

Orienter les priorités au contexte régional

Lors de la recherche de moyens financiers, les communes oublient souvent la possibilité d'orienter leurs projets de protection de la nature de manière à ce qu'ils s'ajustent à un programme de soutien national ou cantonal. La commune de Riehen, par exemple, participe au plan d'action cantonal pour le Rougequeue à front blanc, menacé, et, depuis 2012, met en œuvre les mesures proposées sur son territoire communal. Ce petit oiseau chanteur coloré fait partie des espèces dont la protection est prioritaire au niveau cantonal et qui bénéficie donc de ce soutien. Grâce aux mesures dans le domaine des vergers d'arbres à haute-tige et des jardins familiaux, le paysage cultivé gagne en qualité, ce qui plaît également aux habitants de la commune.

Nos personnes de contact pour les communes

Bureau de Montreux : Alain Stuber, 021 963 64 48, stuber@hintermannweber.ch
 Bureau de Reinach : Nicolas Martinez, 061 717 80 60, martinez@hintermannweber.ch
 Bureau de Berne : Adrian Zangger, 031 310 13 01, zangger@hintermannweber.ch

L'exploitation des prairies riches en espèces – innover pour mieux préserver

Lorsque qu'une prairie ressemble à ceci, une date de fauche tardive est également contre-productive au niveau la protection de la nature.



Actuellement, même les prairies humides entretenues sont souvent fortement envahies par les roseaux. Par ce fait, de nombreux insectes et plantes restent dans l'ombre.

Malgré les efforts considérables entrepris pour la conservation et l'entretien des bas-marais, des prairies humides, des pelouses mi-sèches et d'autres formes de prairies riches en espèces, on note souvent une diminution des effectifs dans les populations d'espèces menacées. Plusieurs causes peuvent être à l'origine de cette situation. Il est possible que la surface des biotopes restants soit tout simplement devenue trop faible pour permettre la survie à long terme d'une population d'espèces. De plus, la qualité des habitats naturels apparemment intacts diminue de manière insidieuse en raison des changements climatiques, des modifications du bilan nutritif et des ressources en eau, ainsi que d'une exploitation inappropriée. Ce dernier facteur, l'exploitation, est celui qui est le plus influençable à court terme. C'est pourquoi il peut s'avérer profitable de remettre en question les pratiques fréquentes d'entretien des prairies et pâturages riches en espèces.

Préserver – une idée dépassée?

Il est reconnu depuis longtemps que la conservation des prairies et des pâturages riches en espèces résulte d'une exploitation et d'un entretien réguliers. Aujourd'hui, nous constatons toutefois la forte tendance inverse qui est d'épargner le plus possible la flore et la faune des prairies des interventions destructrices directes de la fauche et de la pâture. Des fauches tardives, de basses charges en bétail, le moins de coupes possibles et de courtes périodes de pacage, ainsi que l'abandon de coupes près du sol et le fait de laisser reposer les zones non exploitées (p.ex. jachère rotationnelle) témoignent de cet état de fait. Ces démarches sont compréhensibles, car elles représentent une réaction logique à l'exploitation très intensive des prairies au cours du 20ème siècle. Cependant, d'après nos observations, un régime trop extensif de fauche et de pâture

peut également s'avérer défavorable à la flore et la faune. C'est pourquoi nous pensons aujourd'hui que le fait de prendre en considération et de tester une plus grande palette de régimes d'entretien peut apporter un succès durable.

Plus d'audace dans les interventions

Les régimes d'entretien appliqués aujourd'hui dans les prairies riches en espèces s'orientent souvent sur l'exploitation traditionnelle du tournant du siècle. Cependant, ces régimes ne tiennent pas compte de la diversité des formes d'exploitation antérieures. On a oublié, en particulier, que jusqu'il y a encore deux siècles en arrière, en raison d'une pénurie générale du fourrage, on pratiquait une pâture de printemps et une pâture d'automne, et ceci dans la majorité des cas et durant des siècles !

En raison d'un niveau nutritionnel plus élevé, de la modification des ressources en eau et des changements climatiques, on constate presque partout une croissance plus rapide des plantes qu'il y a encore 100 ans. Une fauche tardive traditionnelle ne peut plus garantir à elle seule la richesse en espèces dans une structure végétale ouverte.

Nous devons partir du principe que nous ne connaissons pas en détail les stratégies de survie de nombreuses espèces vivant dans les prairies. C'est pourquoi les risques d'une fauche précoce sont plutôt surestimés. Pour de nombreuses espèces de papillons diurnes, le moment de la fauche annuelle d'une prairie extensive intervient au beau milieu des différents stades de développement (chenilles, nymphes) et pourtant ces espèces perdurent, car leur stratégie de survie s'adapte à cet épisode de fauche, pour autant que l'on recoure à un matériel de fauche approprié. En ce qui concerne le développement de nombreuses espèces florales, une bonne exposition à la lumière, une faible concurrence et un bon microclimat sont des facteurs aussi importants que la formation régulière de graines. Des observations régulières d'espèces d'orchidées très rares dans des surfaces de gazon fleuri soulignent cet état de fait.

Un plus grand nombre de données sont nécessaires

C'est pourquoi une plus grande diversité de pratiques agricoles incluant des fauches et des pâtures précoces ou supplémentaires devrait être testée et ses effets sur la flore et la faune spécialisée examinés. Nous y voyons une chance de prévenir la perte qui se dessine déjà dans les effectifs de plusieurs espèces menacées vivant dans les prairies et les pâturages. En ce qui concerne le projet papillons diurnes dans le canton de Bâle campagne, nous avons déjà pu constater des effets positifs sur la structure de la végétation et sur l'offre de plantes nutritives pour les papillons sur plusieurs surfaces d'essai avec une pâture précoce. En ce qui concerne la promotion des papillons diurnes dans le canton d'Argovie, une plus grande diversité de dates de fauche doit permettre une offre plus constante de nourriture et de sites de ponte. Sur les pelouses mi-sèches du Jura bâlois et sur la place d'armes de Thoune, nous essayons actuellement, au moyen de coupes précoces, de renforcer les populations d'orchidées existantes. De même, nous testons les effets de différents régimes d'entretien sur les berges du Grand Canal, dans la Plaine du Rhône. Ce sont pour l'instant des essais modestes. Toutefois, il serait temps de réaliser une étude fondée sur ce thème.

Notre personne de contact pour l'entretien des paysages
Bureau de Reinach : Stefan Birrer, 061 717 88 82, birrer@hintermannweber.ch

Autres projets en bref

Régénération de la Sagne du Séchey

Sur la base d'un suivi de l'état du haut-marais de la Sagne du Séchey ainsi que des bas-marais qui l'entourent, nous avons défini un projet de régénération consistant à cloisonner plusieurs fossés pour rehausser le niveau des eaux dans le marais. Les travaux ont été exécutés à la fin de l'été par une entreprise spécialisée (Teramon Sàrl) sous la conduite de notre bureau. Un programme de suivi a également été établi pour vérifier l'efficacité des mesures durant les années à venir (DGE-BIODIV, Bernadette Droz, St-Sulpice).



Renaturation de deux tronçons prioritaires sur le Grand Canal

Le premier secteur correspond à son tronçon initial. Il s'agit d'élargir le lit et de restaurer une légère sinuosité, accompagnée de la plantation de haies discontinues, pour améliorer l'ombrage du cours d'eau. Le deuxième secteur est celui de la confluence entre le Grand-Fossé et le Grand Canal, où un élargissement important doit offrir une plus grande diversité de milieux aquatiques (DGE-EAU, Olivier Stauffer, Lausanne).

Flux de marchandises et plantes GM

L'OFEV souhaite affiner sa surveillance quant à des présences fortuites de plantes génétiquement modifiées. Nous recherchons des informations sur la provenance, les portes d'entrée, les quantités et les voies d'acheminement de marchandises potentiellement contaminées par du matériel végétal GM (OFEV, Bettina Hitzfeld et Jan Zünd, Berne).

Réserves forestières sur la place de tir du Petit-Hongrin

Nous étudions la réalisation d'une ou de plusieurs réserves forestières sur le territoire de la place de tir du Petit-Hongrin, en collaboration avec l'inspecteur des forêts et armasuisse Immobilier. Il s'agit de définir les périmètres en fonction des valeurs naturelles et des usages militaires et agricoles. Il s'agit également de définir les catégories de réserves, en intégrant des fonctions particulières, par exemple en faveur du Tétralyre (armasuisse Immobilier, Léonard Carrupt, St-Maurice).

MOB – Assainissement du tunnel des Avants : concept de protection et de gestion des sols, sauvegarde des narcisses

Conformément à la directive cantonale DMP 864, le projet prévoit l'établissement d'un concept de protection et de gestion des sols. Il s'agit aussi d'évaluer la situation concernant la sauvegarde des narcisses et d'élaborer des mesures permettant leur conservation (GoldenPass SA, Héli-Robert Besson, Montreux).

Lutte contre les invasives

Une nouvelle méthode de lutte contre les invasives à l'aide de vapeur sous pression est en phase de test. Il s'agit de suivre l'efficacité de la méthode et ses effets sur la végétation et les sols (DGE-BIODIV, Christophe Portier-Fleury, St-Sulpice).

Actualités

Le prix de la recherche H&W est attribué conjointement à ...

Esther Schweizer (zhaw Wädenswil) et Manuel Frei (EPF Zurich, WSL Birmensdorf). Tous deux ont examiné la question de savoir si le Crapaud calamite, fortement menacé, a des chances de survie à long terme dans des régions à forte activité agricole. Grâce au suivi télémétrique très complet effectué par Esther Schweizer, nous savons à présent que le Crapaud calamite vit toute l'année dans les zones agricoles et quels sont les endroits qu'il choisit comme cachette de jour ou pour hiberner. Manuel Frei a démontré, au moyen de méthodes génétiques, que la population de Crapauds calamites de la haute vallée de Suhren est bien interconnectée et qu'aucun individu n'y est génétiquement isolé. Les travaux des deux lauréats donnent des impulsions importantes à la protection de la nature sur le terrain. Ils encouragent à prendre des mesures en faveur du Crapaud calamite également dans les zones agricoles soumises à une exploitation intensive.

Informations détaillées sur le prix de la recherche H&W de cette année, ainsi que des résumés des travaux précédemment primés sous: www.hintermannweber.ch

Comment un canal artificiel a retrouvé un caractère naturel

En 2014, à l'instigation du Chef du secteur 3 des lacs et cours d'eaux, Thierry de Pablos, et d'Olivier Stauffer, responsable de la renaturation à l'Etat de Vaud, il a été décidé de procéder à la renaturation du cours inférieur du Canal de Sous-les-Bois, à Chessel, dont un tronçon était même sous tuyau. Après l'élaboration du projet, les travaux ont été réalisés entre février et mars 2015. Dès le printemps, la nature s'est réappropriée les lieux, à commencer par la végétation des milieux aquatiques, puis les oiseaux, les libellules et la microfaune aquatique. Cette réalisation montre qu'il est possible d'améliorer rapidement et efficacement les nombreux petits canaux de la plaine, sans péjorer les capacités de drainage ni d'exploitation agricole et tout en restant à l'intérieur des emprises du domaine public.



Avant les travaux



Après les travaux

Interne

Excursion dans la montagne

La convivialité et du temps pour discuter sont au centre de l'excursion réunissant une fois par année les collaboratrices et collaborateurs de nos différents bureaux. En septembre dernier, nous nous sommes rendus dans le Chablais vaudois et avons visité les Mines de Sel de Bex. En cette magnifique journée d'automne, après une balade sur le Sentier du Sel, un petit train tressautant nous a conduits dans le labyrinthe souterrain séculaire des salines, où nous avons pu nous faire une idée des énormes efforts entrepris autrefois pour en extraire « l'or blanc ».



Copyright Saline de Bex SA

Certification confirmée

Depuis septembre 2002, H&W remplit les exigences de la norme ISO 9001:2000, ce qui a positivement influencé la culture de notre entreprise, ainsi que la collaboration au sein de notre équipe durant toutes ces années. Dans le cadre d'un audit complet en 2014, cette certification a été reconduite pour les 3 prochaines années, et, lors de l'audit du mois d'août 2015, nous avons à nouveau examiné et revu nos processus de travail de manière critique et exigeante.



Impressum

Les Communications de Hintermann & Weber paraissent deux fois par année. Elles sont également disponibles en allemand à l'adresse mentionnée ci-dessous ou sur notre site internet. L'impression est réalisée sur du papier 100% recyclé. L'envoi est effectué par un atelier pour personnes handicapées.

Changements d'adresse à envoyer à :

Hintermann & Weber SA
Etudes et conseils en environnement
Rue de l'Eglise-Catholique 9b
Case postale 306, CH-1820 Montreux 2
Téléphone: 021 963 64 48, Fax 021 963 65 74
courriel : montreux@hintermannweber.ch
www.hintermannweber.ch

Autres bureaux : 4153 Reinach
4118 Rodersdorf et 3011 Berne